

2008/8883 - MISES A DISPOSITION AVEC GRATUITES TOTALES ET PARTIELLES DE DIVERSES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION GYMNIQUE ECLAIR LYON FEMINA - ASSOCIATION CALA - ASSOCIATION "LES RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX DE LA TIMBALE - ASSOCIATION POUR LA TOLERANCE - ASSOCIATION MEDIATONE - ASSOCIATION FREQUENCE ECOLES EDUCATION AUX MEDIAS - ASSOCIATION DE DANSE DE CARACTERE SIRARPI - MONTANT TOTAL DE L'EXONERATION : 12 477,71 € HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association gymnique Eclair Lyon Femina : 23, rue de Bourgogne - 69009 Lyon, est une Association sportive de gymnastique sportive pour enfants et gymnastique d'entretien pour adultes, qui détient l'agrément de Jeunesse et Sports.

Elle organise chaque année un goûter de Noël pour ses enfants, dans le bureau de l'Association.

Etant donné l'augmentation de l'effectif cette année, elle a souhaité réserver le 21 décembre 2007 la salle Annexe Latreille, pour laquelle elle a sollicité la gratuité de la location.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 73 € HT.

- **L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés)** : 11, rue du Griffon - 69001 Lyon, s'est donnée pour objectif de perpétuer à Lyon, la tradition du théâtre d'opérette et de l'art lyrique grâce à des spectacles populaires de qualité et une programmation bien choisie.

Elle avait prévu l'organisation en fin d'année d'un spectacle d'opérette "Les Violettes Impériales" à la salle Albert Thomas les 30 et 31 décembre 2007 et le 6 janvier 2008 à 20 h 30 et le 5 janvier 2008 à 15 h.

La représentation du 31 décembre 2007 a été annulée en raison d'un problème lié au Système de Sécurité Incendie de la salle Albert Thomas empêchant de fait l'entrée du public et la représentation du spectacle d'opérette. Dès le 31 décembre au soir, la Ville de Lyon a proposé à l'Association CALA, la date du 5 janvier 2008 à 20 h 30 pour une nouvelle représentation.

Les frais de cette représentation du 5 janvier 2008 à 20 h 30 s'élèvent à 1.548 euros HT et seront en tout état de cause pris intégralement en charge par notre collectivité.

Les frais de location sans exonération, comprenant la représentation de la soirée du 5 janvier 2008, se sont élevés à 14 033 € HT (arrhes versés : 2 200 €).

- **L'Association Les Rendez-Vous Internationaux de la Timbale** : 1, rue Mazard - 69002 Lyon a pour objet de promouvoir la pratique de la timbale, instrument traditionnel et percussion primordiale de l'ensemble orchestral, entre autres.

Elle organise le second Concours International de la Timbale de Lyon, qui depuis sa première édition constitue un événement de portée internationale, projet notamment porté par son président Benoît Cambreling, timbalier solo à l'Orchestre National de Lyon.

Cet événement regroupe des candidats originaires de nombreux pays, ainsi qu'un jury composé d'artistes mondialement reconnus.

Parallèlement aux épreuves, qui se sont tenues au Conservatoire de Lyon et à l'E.N.S. Lettres, il a été prévu une partie plus festive de spectacles musicaux, dont un concert jazz, qui s'est déroulé à la salle Molière le 9 janvier 2008 (entrées tout public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 542,40 € HT (arrhes versés : 135 €).

- **L'Association Pour la Tolérance** : 42, bd Ambroise Croizat - 69200 Vénissieux, œuvre pour diverses associations caritatives, dont Sidaction, les Restaurants du Cœur, la Ligue Contre le Cancer, Enfance en Souffrance, etc.

Elle recueille des fonds en organisant des concerts, dont elle reverse les bénéfices à ces associations.

Elle organise le 18 janvier 2008 à la salle Victor Hugo, un concert au profit de l'Association Médecins Sans Frontières – antenne de Lyon, qui a bien attesté que les fonds lui seront reversés (entrées tout public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 290 € HT (arrhes versés : 104 €)

- **L'Association Médiatone** : 29, rue des Capucins - 69001 Lyon, a pour objet de promouvoir et d'accompagner des groupes musicaux en développement, notamment lyonnais. Sa principale activité réside dans le fait d'organiser de nombreux concerts de musiques actuelles de tous styles et de permettre à des artistes amateurs ou professionnels une diffusion à Lyon grâce à une équipe de bénévoles et à son implication dans la scène lyonnaise des musiques actuelles.

Elle a organisé le 19 janvier 2008 à la salle Albert Thomas, un concert avec l'artiste lyonnaise "Amélie-les-Crayons", dans le cadre de la sortie de son nouvel album enregistré à Lyon et produit par un label lyonnais.

Cette artiste lyonnaise indépendante et issue d'une production locale s'est produite pour la première fois dans une grande salle de la ville (entrées tout public et tarifs T3 > 11 € pour grandes salles).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 426 € HT (arrhes versés : 800 €).

- **Association Fréquence Ecoles – Education aux Médias** : 8, rue Chaponnay - 69003 Lyon, a pour objet d'aider les équipes éducatives en milieu scolaire; périscolaire ou extrascolaire à utiliser les nouvelles technologies et les moyens de communication (Internet, radio, presse écrite, etc.).

Elle organise en partenariat avec l'Académie de Lyon et la Délégation Régionale aux droits des femmes, un colloque réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs de la région autour de la mixité et des enjeux de l'égalité des chances entre les filles et les garçons au sein du système éducatif.

Ce colloque s'est déroulé à la salle Molière le 29 janvier 2008.

Au regard des objectifs de cette Association lyonnaise et des actions menées, l'Association sollicite la gratuité de la location (entrées gratuites sur invitations).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 772 € HT.

- **L'Association de danse de caractère SIRARPI** : 19, rue René Leynaud - 69001 Lyon, est une Association de danse proposant des danses du monde dites "de caractère", qui se différencient des danses folkloriques par une orientation plus professionnelle et scénique.

Elle propose des spectacles qui sont largement ouverts à un jeune public et aux écoles du quartier.

Elle organise le 29 mars 2008 à la salle Rameau son gala de danse, lors duquel elle présentera deux séances, dont la première à 18 heures destinée à un public scolaire (entrées tout public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 730 € HT (arrhes versés : 104 €).

Compte tenu des objectifs poursuivis par ces associations et organismes et de leur intérêt au niveau local, chacune dans son champ d'action, il est proposé d'exonérer des frais liés aux locations de salles :

- l'Association gymnique Eclair Lyon Femina pour la salle Annexe Latreille, le 21 décembre 2007 ;

- l'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés) pour la salle Albert Thomas, les 30 et 31 décembre 2007 et 5 et 6 janvier 2008 ;

- l'Association Les Rendez-Vous Internationaux de la Timbale pour la salle Molière, le 9 janvier 2008 ;

- l'Association Pour la Tolérance pour la salle Victor Hugo, le 18 janvier 2008 ;

- l'Association Médiatone pour la salle Albert Thomas, le 19 janvier 2008 ;
- l'Association Fréquence Ecoles – Education aux Médias pour la salle Molière, le 29 janvier 2008 ;
- l'Association de danse de caractère SIRARPI pour la salle Rameau, le 29 mars 2008. »

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 - L'Association gymnique Eclair Lyon Femina est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle annexe Latreille le 21 décembre 2007, soit un montant de 73 € HT.

2 - L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés) est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, les 30 et 31 décembre 2007 ainsi que pour les 5 janvier 2008 à 15h00 et 6 janvier 2008, soit un montant de 8 000 € HT.

Par ailleurs, l'Association CALA est exemptée totalement des frais liés à la représentation en date du 5 janvier 2008 à 20h30, soit un montant de 1 548 € HT.

Le montant total des exonérations s'élève à 9 548 € HT.

2 – L'Association Les Rendez-Vous Internationaux de la Timbale est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière, le 9 janvier 2008, soit un montant de 429,52 € HT.

3 - L'Association pour la Tolérance est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo, le 18 janvier 2008, soit un montant de 203,04 € H.T.

4 – L'Association Médiatone est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, le 19 janvier 2008, soit un montant de 2 357,11 € H.T.

5 – L'Association de danse de caractère SIRARPI est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau, le 29 mars 2008, soit un montant de 643,04 € HT.

6 - L'Association Fréquence Ecoles – Education aux Média est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière, le 29 janvier 2008, soit un montant de 772 € HT.

Montant total de la gratuité : 14 025,71 € HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT